



Arrêté du Maire

Ville de Concarneau - Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

« Travaux de Voirie -
Aménagement de la Place Général de Gaulle
et de la rue Dumont d'Urville »

Service Voirie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

Arrêté temporaire n°2019-059

Le Maire de la Ville de Concarneau,

VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8 et R.411-5,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et suivants,

VU, le Code de la Voirie Routière,

VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie de la Place Général de Gaulle et de la rue Dumont d'Urville, par les entreprises EUROVIA, MARC, CITEOS, BELLOCQ et SEBACO; il convient de réglementer la circulation et le stationnement, dans l'intérêt de la sécurité routière,

A R R E T E

Article 1 : La circulation de véhicule sera interdite, Rue Hélène Hascoët (accès à la rue Duguesclin préservé)
Du mardi 5 au vendredi 15 février 2019.

Dans la mesure du possible l'accès des riverains sera préservé.
Déviation des véhicules par la voie bus et la Rue des Halles (sens de circulation inversée)

Article 2 : Le stationnement de tout véhicule est interdit, Rue Hélène Hascoët (accès à la rue Duguesclin préservé)
Du mardi 5 au vendredi 15 février 2019.

Article 3 : La signalisation et les déviations seront assurées par les services municipaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

Article 5 : M. Le Directeur Général des Services de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à : Monsieur le Directeur des Services Techniques et Entreprises EUROVIA, MARC, CITEOS, BELLOCQ et SEBACO et Service EV.



Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE,
André FIDELIN

A CONCARNEAU, le 01 Février 2019
LE MAIRE
André FIDELIN

Publication par voie d'affichage :
du au